

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-080** **« COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »**

**L'an 2023, le jeudi 23 mars, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.**

**Date de convocation : jeudi 16 mars 2023 - Secrétaire de séance : Eric BEAUFORT**

**Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 58 - Nombre de pouvoirs : 11 - Nombre de votants : 69**

***Etaient présents et ont pris part au vote :*** Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Hélène BROUSSE, Lionel MANOS, Sylvie RIGHETTI-GILLOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Françoise DA SILVA, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Jean PEYSSON, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Stéphanie JULLIEN, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Coraline BABOLAT, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean MARCELLI, Elisabeth LAROCHE, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Paul VERNAY, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Béatrice DALMAZ, Fabrice VENET (*jusqu'à la délibération n°2023-068*), Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarelo ALONSO, Roland BONNARD, Valérie BERNARD, Sébastien GOBET, Françoise GIRAUDET, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Bernard GUERS.

***Etaient excusés et ont donné pouvoir :*** Gisèle LEVRAT (à Christian LIMOUSIN), Laurent BOU (à Lionel MANOS), Roland VEILLARD (à Denis JACQUEMIN), Serge GARDIEN (à Laurent REYMOND-BABOLAT), Cyril DUQUESNE (à Dominique DALLOZ), Jean-Alex PELLETIER (à Marie-José SEMET), Frédéric TOSEL (à Elisabeth LAROCHE), Jehan-Benoît CHAMPAULT (à Pascal PAIN), Marie-Claude REGACHE (à Fabrice VENET), Sylviane BOUCHARD (à Jean PEYSSON), Gilbert BOUCHON (à Josiane CANARD), Roselyne BURON (à Bernard GUERS).

***Etaient excusés et suppléés :*** Dominique DELOFFRE (par Hélène BROUSSE), Bernard PERRET (par Françoise DA SILVA), Maël DURAND (par Coraline BABOLAT), Agnès OGERET (par Roland BONNARD), Daniel BEGUET (par Valérie BERNARD), Maud CASELLA (par Sébastien GOBET).

***Etaient excusés :*** Pascal BONETTI, Joël MATHY, Jean-Luc RAMEL, Régine GIROUD, Frédéric BARDOT, Josiane CANARD, Gaël ALLAIN.

***Etaient absents :*** Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Ludovic PUIGMAL, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Lionel CHAPPELLAZ.

**Objet : Attribution d'une avance remboursable à l'Office de Tourisme Bugey-Pérourges-Plaine de l'Ain pour développer ses actions de commercialisation**

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 20 février 2023 ;

Monsieur Patrick MILLET, vice-président, indique que l'office de tourisme a développé en 2022 ses actions de commercialisation d'offres groupées, notamment en direction des entreprises du territoire.

Cette action s'est traduite par la publication d'un catalogue réunissant un ensemble de propositions d'hébergement, de restauration et d'activités permettant aux entreprises et aux groupes constitués d'organiser des séminaires tout compris via un seul interlocuteur.

L'office de tourisme a également participé au salon Séminaires Business Events (SBE) et organise prochainement une présentation à l'attention du Club des Entreprises.

Les premiers retours sont encourageants et offrent des perspectives de développer l'activité touristique du territoire, au moment où de nouveaux hôtels s'implantent, et en second lieu de doter l'office de ressources financières complémentaires.

Or, cette activité s'est vue freinée par le besoin d'un fonds de roulement, les prestataires devant être payés avant que l'entreprise cliente n'ait acquittée sa facture globale à l'office de tourisme.

.../...

Pour pallier cette difficulté, il vous est proposé de verser à l'office de tourisme communautaire une avance remboursable sur six ans de 130 000 euros.

Par voie conventionnelle, le remboursement s'effectuera de la façon suivante :

- premier trimestre 2024 : 15 000 euros
- premier trimestre 2025 : 20 000 euros
- premier trimestre 2026 : 22 000 euros
- premier trimestre 2027 : 23 000 euros
- premier trimestre 2028 : 25 000 euros
- premier trimestre 2029 : 25 000 euros.

Une convention financière déterminera les conditions de versement et de remboursement de l'avance. Le rythme du remboursement pourra être accéléré par l'adoption d'un avenant à la convention spécifique qui régira cette avance remboursable.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer une avance remboursable sur six ans d'un montant de 130 000 euros à l'Office de Tourisme Bugey-Pérourges-Plaine de l'Ain pour le développement de la commercialisation des offres « groupes et entreprises ».
- DECIDE d'approuver la convention financière correspondante.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer ladite convention correspondante.
- PRECISE que cette dépense est prévue au budget primitif 2023.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,  
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,  
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 29 mars 2023  
Publiée le 03 AVR. 2023*

**Le Président, Jean-Louis GUYADER**

Pour le président et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> vice-président,  
Marcel JACQUIN

